

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIAS

ENTRE :

L'école

Représentée par D'UNE PART

ET (toute personne susceptible d'utiliser l'internet, les réseaux, l'ENT ou les services multimédias proposé.)

l'Utilisateur D'AUTRE PART

1. Respect de la législation

Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Éducation nationale, dont en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale, sont également (mais pas exclusivement) interdits et le cas échéant sanctionnés par voie pénale :

- l'atteinte à la vie privée d'autrui ;
- la diffamation et l'injure ;
- la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur ;
- l'incitation à la consommation de substances interdites ;
- la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence ;
- l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité ;
- la contrefaçon de marque ;
- la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple : extrait musical, photographie, extrait littéraire, ...) ou d'une prestation de droits voisins (par exemple : interprétation d'une œuvre musicale par un artiste, phonogramme, vidéogramme, programme d'une entreprise de communication audiovisuelle) en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle ;
- le non-respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image (*code civil article 5*) ;
- les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle.

2. Description des services proposés

L'Ecole offre à l'Utilisateur les services d'accès aux réseaux internet/intranet suivants :

(conserver les services proposés sur l'école, supprimer les autres)

❑ Accès à internet

L'interdiction de l'accès à des sites indésirables est assuré grâce au proxy académique

❑ Réseau informatique interne

❑ ENT : *(donner l'adresse de connexion)*

Accès personnel (identifiant et mot de passe individuels), modules proposés : messagerie électronique interne, blog, espace de ressources partagées, outil de création de ressources multimédia, cahier de texte, cahier de liaison, agenda, mini-site, applications...

❑ Espace de publication en ligne (blog, site Internet) : *(donner l'adresse de connexion)*

3. Définition et droits de l'Utilisateur

3-1 Définition de l'Utilisateur

Il peut notamment s'agir du personnel enseignant, de l'inspection et de tous ceux qui, dans les écoles participent à la formation et à l'encadrement des élèves (AVS, AED, personnel communal, animateur, intervenant, RASED, éducateur...).

3-1-1 L'Utilisateur bénéficie d'un accès aux services proposés par l'Etablissement, avec éventuellement des restrictions (tout ou partie des services peuvent être protégés par des codes d'accès) selon les modalités précisées dans les articles 3-1-2 et 3-1-3.

3-1-2 L'Etablissement fait bénéficier l'utilisateur d'un accès aux services proposés après acceptation de la Charte. Cet accès doit respecter un objectif pédagogique et éducatif.

3-1-3 Cet accès peut être soumis à une identification préalable de l'Utilisateur, qui dispose alors d'un " Compte d'accès personnel " aux ressources et services multimédias proposés.

Le Compte d'accès d'un Utilisateur est constitué d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et confidentiels. Leur usage ne peut en aucun cas être cédé à un tiers à quelque titre que ce soit. L'Utilisateur est responsable de leur conservation et s'engage à ne pas les divulguer et à ne pas s'approprier ceux d'un autre utilisateur.

3-2 Droits de l'Utilisateur

Le droit d'accès, ci-dessus, est personnel, incessible et temporaire. Il fait l'objet d'un renouvellement annuel tacite. Il disparaît dès que son titulaire ne répond plus aux critères d'attribution.

L'Utilisateur peut demander à l'Etablissement la communication des informations nominatives le concernant et les faire rectifier conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles entré en vigueur le 25 mai 2018.

4. Engagements de l'Ecole

4-1 Respect de la loi

L'Ecole s'engage à :

- respecter toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public et à informer les autorités publiques des activités illicites qu'il pourrait constater lors de l'utilisation de ses services ;
- prévenir ou à faire cesser toute violation des droits d'un tiers en retirant les informations litigieuses accessibles par ses services ou en rendant l'accès impossible ;
- faciliter l'accès pour les utilisateurs et les autorités publiques, aux informations les identifiant : nom, adresse géographique, adresse de courrier électronique ; et le cas échéant, le nom du directeur de la publication, tenu de s'assurer que les services de L'Ecole n'incluent aucun contenu répréhensible ;
- détenir et conserver les données permettant l'identification de toute personne ayant contribué à la communication au public d'un contenu dans le cadre des services proposés.

4-2 Disponibilité du service

L'Ecole s'efforce de maintenir les services accessibles mais peut interrompre l'accès, pour toutes raisons, notamment de maintenance ou techniques, sans pouvoir être tenue pour responsable des conséquences de ces interruptions pour l'Utilisateur. Elle essaiera de tenir les Utilisateurs informés de la survenance de ces interruptions.

4-3 Messagerie électronique

L'Ecole se réserve le droit de modérer les messages des élèves envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie interne à l'ENT. Concernant les adultes, l'Ecole n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur la messagerie. L'Ecole ne pourra, de ce fait, être tenue pour responsable des messages échangés.

4-4 Protection des élèves et notamment des mineurs

L'équipe pédagogique se doit de protéger les élèves en les préparant, en les assistant dans leur utilisation de l'internet et des réseaux numériques.

L'ensemble des activités numériques effectués dans l'enceinte de L'Ecole doivent être précédées d'explications très précises données aux élèves. Celles-ci doivent notamment porter sur les conditions visées dans cette Charte d'usage et le cas échéant insister sur des consignes spécifiques de sécurité (respect des règles de protection des œuvres, de la vie privée, des données à caractère personnel,...).

Il incombe à l'équipe pédagogique de :

- garder la maîtrise des activités liées à l'utilisation des services proposés par L'Ecole, notamment en exerçant une surveillance constante des activités des élèves, de manière à pouvoir intervenir rapidement en cas de problème.
- veiller à une organisation de ces activités offrant de bonnes conditions de sécurité (mise en place de mécanismes de protection adaptée aux diverses situations d'apprentissage).

4-5 Protection des données à caractère personnel de l'Utilisateur

L'Ecole garantit à l'Utilisateur :

- de n'utiliser les données à caractère personnel le concernant que pour les strictes finalités pour lesquelles elles sont collectées (ouverture du Compte d'accès, contrôles techniques ...) ;
- de lui communiquer les finalités et la destination des informations enregistrées et leur durée de conservation, laquelle ne peut en tout état de cause excéder ce qui est nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées ou traitées.
- de lui garantir un droit d'accès et de rectification aux données le concernant.

4-6 Contrôles techniques

Des contrôles techniques peuvent être effectués dans un souci de :

- protection des élèves et notamment des mineurs,
- sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques,
- vérification que l'utilisation des Services reste conforme aux objectifs

5 Engagements de l'Utilisateur

5-1 Respect de la législation

L'Utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur, et notamment :

5-1-1 L'Utilisateur s'engage à utiliser les Services conformément à l'article 1 de la charte :

5-1-2 Lorsque l'Utilisateur est amené à créer ou à utiliser des documents protégés par le droit d'auteur dans le cadre des services de publication proposés par l'Ecole, il est rappelé ici, la nécessité pour l'Utilisateur de faire figurer, pour chacun des documents concernés, une information sur leur propriété intellectuelle (nom(s) et qualité(s) du (ou des) auteur(s), sources et date de création), des précisions quant au caractère de chaque document (original ou adapté, nature des adaptations), ainsi qu'une indication précise sur les modes d'utilisation autorisés.

5-2 Préservation de l'intégrité des Services : Sécurité du système ou du réseau

5-2-1 L'Utilisateur s'engage à ne pas effectuer, de manière volontaire, des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau de même qu'à l'intégrité des ressources informatiques. Il s'engage notamment à ne pas nuire au fonctionnement des services, des machines et à l'intégrité des ressources informatiques.

5-2-2 L'Utilisateur s'engage à informer immédiatement l'Etablissement de toute perte, de toute tentative de violation ou anomalie relative à une utilisation de ses codes d'accès personnels.

5-3 Utilisation rationnelle et loyale des Services

L'Utilisateur s'engage à effectuer une utilisation rationnelle et loyale des Services afin d'en éviter la saturation ou leur détournement à des fins personnelles.

5-3-1 L'Utilisateur accepte que L'Ecole puisse avoir connaissance des informations nécessaires à l'administration du réseau et puisse prendre toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses Services. L'Ecole se réserve notamment la possibilité de stopper l'accès aux Services en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif.

5-4 Neutralité commerciale

En application des circulaires n° II-67-290 du 3 juillet 1967 et n° 76-440 du 10 décembre 1976 relatives à l'interdiction des pratiques commerciales dans les établissements publics d'enseignement, l'Utilisateur s'interdit à l'occasion du Service proposé par L'Ecole de faire de la publicité sur des produits ou services du commerce.

6. Dispositions

La Charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l'Ecole, le non-respect des principes établis ou rappelés par la Charte pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès aux Services, à des sanctions disciplinaires prévues dans les règlements en vigueur de l'éducation nationale et de l'Ecole, à des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

Signature du directeur de l'Ecole

CHARTE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIAS			
Année scolaire 2018 / 2019			
<u>Ecole :</u>		<u>Ville :</u>	
Le signataire déclare avoir pris connaissance et approuvé le document intitulé « charte d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias » annexé au règlement de l'école.			
Nom du représentant légal	Prénom	Date	Signature

CHARTE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIAS			
Année scolaire 2018 / 2019			
<u>Ecole :</u>		<u>Ville :</u>	
Le signataire déclare avoir pris connaissance et approuvé le document intitulé « charte d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias » annexé au règlement de l'école.			
Nom du représentant légal	Prénom	Date	Signature

CHARTE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIAS			
Année scolaire 2018 / 2019			
<u>Ecole :</u>		<u>Ville :</u>	
Le signataire déclare avoir pris connaissance et approuvé le document intitulé « charte d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias » annexé au règlement de l'école.			
Nom du représentant légal	Prénom	Date	Signature

CHARTE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIAS			
Année scolaire 2018 / 2019			
<u>Ecole :</u>		<u>Ville :</u>	
Le signataire déclare avoir pris connaissance et approuvé le document intitulé « charte d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias » annexé au règlement de l'école.			
Nom du représentant légal	Prénom	Date	Signature

CHARTE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIAS			
Année scolaire 2018 / 2019			
<u>Ecole :</u>		<u>Ville :</u>	
Le signataire déclare avoir pris connaissance et approuvé le document intitulé « charte d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias » annexé au règlement de l'école.			
Nom du représentant légal	Prénom	Date	Signature